

Buvol

Nom : *Buvol*
 Prénoms : *Emile Jean* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : *2240*
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *24 avril 1898*, à *S. Marcel en Chaurat*, canton de *Montmarault*, département de *l'Allier*, résidant à *S. Marcel en Chaurat*, canton de *Montmarault*, département de *l'Allier*, profession de *cultivateur*
 fils de *Jean* et de *Bourrade Marie Melanie*, domiciliés à *S. Marcel en Chaurat*, canton de *Montmarault* département de *l'Allier*

Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux *châtains foncés* Yeux *châtains*
 Front *moyen*, Nez *rectiligne*,
 Visage *rond*, Renseignements physiologiques complémentaires :
 Taille : 1 mètre *70* centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *23* de la liste du canton de *Montmarault*
 Classé dans la *1* partie de la liste en 19 *14*.

Degré d'instruction : *4*

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	AU CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. <i>2^e Régiment de Jouaves</i>		<i>16507</i>
<i>1^{er} Rég. de Jouaves</i>		<i>21671</i>
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du *16 décembre 1914* arrivé au corps le *17 dixit mois*. Passé au *1^{er} Régiment de Jouaves* le *30 janvier 1918*. Décédé le *14 avril 1918* à l'ambulance *189 sp. 164*. des suites de blessures de guerre. Mort pour la France aux m. g. du *25-4-1918* n° *419.547.6*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE.	R. RÉSIDENCE

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne du *17 décembre 1914* au *10 avril 1918*.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Blessé le *5-8-1916* à *Canalis* d'égale droite par *obus*. Cité à l'ordre du Rég. n° *224* du *23-11-1916*. Blessé le *1^{er} avril* à *Trilles*, balle à la tête à droit au port au *fourrageoir rouge* et verte même affecté à un *duty* corps. *Bras de gauche, étak en bronze.*

Médaille Militaire ordre n° *5124* du *17 juillet 1919* au

Citations. *Écris bon mitrailleur.*

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve...
 1^{er} dans 1
 2^e dans 1
 Supplémentaires dans 1

Armée territoriale.
 1^{er} dans 1
 Supplémentaires dans 1

Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.

Dans les journées des *28 et 29 Mars 1918* - s'est dépensé sans compter pour assurer le ravitaillement de sa pièce malgré la violence du feu ennemi. *grièvement blessé le 30 avril 1918.*

Mort pour la France.

ÉPOQUE
 A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).